

Toutes
catégories**CHAMPIONNAT D'AUVERGNE
DE GOLF SUR PITCH & PUTT**

18 SEPTEMBRE

BRIAILLES

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales
Les conditions des règlements particuliers priment celles du règlement général

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs ou joueuses de nationalité française ou étrangère, titulaires de la licence FFGolf, issus des qualifications départementales.

Les index pris en compte seront ceux figurant dans fléole le jour de la compétition.

FORME DE JEU**STROKE-PLAY / 36 trous.**

- Epreuve « **non fumeur** »
- Distance du parcours 18 trous : 1200 m maximum.
- Distance par trou : 90 m maximum
- Les cadets ne sont pas autorisés
- Les marques de départ sont communes à toutes les catégories de joueurs.

Départs du 1er tour en shot-gun à 10H00 par groupe de 3 joueurs dans l'ordre croissant des index.
Repas entre 12H30 et 13H30.

Départ du 2ème tour en shot-gun à 14 H 00 par groupe de 3 joueurs en fonction du classement du 1er tour.

A l'issue des 2 tours, en cas d'égalité pour la 1ère place, le titre de Champion d'Auvergne sera attribué par départage en play-off trou par trou.

ENGAGEMENTS

Chaque comité départemental devra envoyer par email (ligolf.auvergne@wanadoo.fr) au plus tard le 3 septembre 2010, la liste des joueurs qui participeront.

Droits d'inscription, à régler lors de la remise des cartes:

- 20 € par joueur adulte
- 12 € pour les jeunes de moins de 19 ans.

COMITE DE L'EPREUVE

Le comité d'épreuve sera constitué d'un à trois représentant de la commission sportive de la ligue et d'un à trois représentants de la commission sportive du club recevant l'épreuve et effectivement présent et de l'arbitre ou/et de l'organisateur d'épreuves de club désigné.

PRIX ET RECOMPENSES

Un trophée sera remis par la Ligue de Golf Auvergne au champion d'Auvergne.